

République Française



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 SEPTEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 septembre 2025, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD *procuration*, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme DE REYDET Rebecca

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, M. Jérôme JONFAL, M. Nathan JACQUET, M. Jean PALLUD,

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Menthonnex-en-Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 27 ; Absents : 1

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 25 SEP. 2025

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU CONTROLE DE BRANCHEMENTS, DE FONCTIONNEMENT ET DE CONCEPTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES COLLECTIVES ET NON COLLECTIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU CONTROLE DE BRANCHEMENTS, DE FONCTIONNEMENT ET DE CONCEPTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES COLLECTIVES ET NON COLLECTIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Vu l'exposé de M. Pierre Gal, Vice-président délégué aux Bâtiments

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 1°, R.2123-1 1°, R.2123-4, R.2123-5, R.2142-15 et R.2142-16

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020

Vu la délibération n°2022-71 du Conseil communautaire en date du 28 juin 2022

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 02 septembre 2025

Monsieur le Président expose qu'une consultation en appel d'offres ouvert a été lancée afin de choisir les entreprises qui assureront le contrôle de branchements, de fonctionnement et de conception des installations sanitaires collectives et non collectives sur le territoire de la communauté de communes du pays de Cruseilles.

L'avis d'appel à la mise en concurrence a été publié le 21 mai 2025 sur le profil acheteur de la CCPC, au bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics et au Journal officiel de l'Union européenne, avec une date limite de remise des offres fixée au 23 juin 2025.

La consultation est passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire pour une durée de 12 mois reconductible 3 fois à compter de sa date de notification, sans que la durée totale du marché ne puisse excéder 48 mois.

Les montants annuels (minimum et maximum) suivants sont identiques pour la période initiale et pour les périodes de reconductions :

Le montant minimum annuel est : 40 000 € HT

Le montant maximum annuel est : 120 000 € HT

Considérant que deux (2) offres ont été reçues pour dans la date limite de remise des offres, aucune offre n'a été jugée irrecevable, irrégulière ou inacceptable.

Monsieur le Président explique qu'après avoir procédé à l'analyse des offres déposées et au regard des critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation. La commission d'appel d'offres réunie en date du 02/09/2025, a décidé de retenir l'offre économiquement et techniquement la plus avantageuse et d'attribuer le marché à l'entreprise ETUDIS, Agence Rhône-Alpes, 429 Avenue Léonard de Vinci, 73800 Sainte-Hélène-du-Lac.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

Envoyé en préfecture le 25/09/2025

Reçu en préfecture le 25/09/2025

Publié le 25 SEP. 2025



2025-83 COMMANDE PUBLIQUE/ ATTRIBUTION DU MARCHE RELATIF AU CONTROLE DE BRANCHEMENT
DE CONCEPTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES COLLECTIVES ET NON COLLECTIVES SUR LE TERRITOIRE DE LA
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES
ID : 074-247400112-20250923-DEL_2025_83-DE

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **DECIDE** d'attribuer à l'entreprise ETUDIS, Agence Rhône-Alpes, 429 Avenue Léonard de Vinci, 73800 Sainte-Hélène-du-Lac, l'accord cadre à bons de commande relatif au contrôle de branchements, de fonctionnement et de conception des installations sanitaires collectives et non collectives sur le territoire de la communauté de communes du pays de Cruseilles
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte qui s'y affèrent, y compris en cas de mise au point avant le démarrage du marché

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD

Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 25 SEP. 2025